

n° 2837 da u 11 à u 17 d'aprile di u 2024

ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

58^a annata

Prezzu 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.ritti.corsica



Le martyre des Gazaouis p.3



Scola Corsa, strada dritta !



C'est dans u Spaziu Carlu Rocchi de Biguglia que Scola Corsa a tenu son Assemblée Générale annuelle, et organisé un large débat sur « E virtù di u mudellu immersivu » qui a rassemblé Ghjuvan Petru Luciani de Scola Corsa, Alanu Di Meglio, tout jeune « professeur émérite » de langue corse à l'Università di Corsica, et Egoitz Urrutikoetxea, directeur pédagogique de Seaska au Pays Basque. Da leghje in p.6-8

Montée des eaux

La Corse particulièrement menacée à court terme p.5



Assassinat d'Yvan Colonna p.4

L'enigme Franck Elong Abé

L'associi danu forza à e nostre lotte

L'associi fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una nova rubrica per salutà u so impegnu è presentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di l'associu Inseme.

Inseme



Natu in 2009, l'associu Inseme, presidatu da Laetizia Cucchi, hè ricunisciutu d'utilità pública da un Decretu di lugliu 2019. Sustene e persone chì devenu andà nant'à u Cuntinente per curassi. A Corsica hè sola regione francese à ùn avè Centru ospidaleru universitariu (CHU), màncanu specialità chì cunducenu a ghjente à spatriassi per curassi. «*Sti flussi sanitari sò dinù fughjite chì creanu difficoltà materiale è finanziarie pè i malati è e so famiglie*» spieca l'associu. A spiccanza di u mare, u percentuale impurtante di malati custringti à spatriassi, pèsanu assai nant'à i bisogni di salute. Ogni annu, a CPAM conta 26.000 viaghji nant'à u Cuntinente per càusa medicale. Ogni famiglia hè stata tocca da u prubema omancu una volta. «*A specificità sanitaria di a Corsica cùstitueghja un tràmpalu ecunòmicu generalizatu è permanente di l'accessu à i curamenti. Hè una doppia pena inaccetèvule chì vene in più di a malatia*» dice torna Inseme.

Inseme hà custruitu una risposta à sse difficoltà. Hè una piattaforma d'infurmazione è di solidarietà ch'assicureghja trè missioni: infurmazione, solidarietà, è rapresentazione. Hà apertu dui scagni per accompagnà i malati, in Aiacciu è in Bastia. Esistenu dinù parecchie antenne locale cù benevolententi in u Centru di Corsica è in u Suttanacciu. Cusi, sustene a ghjente in e so dimarchie amministrative, l'aiuta à circà

alloghju nant'à u Cuntinente, hè una lea trà partenari associativi è stituzionali, anima banchi d'infurmazioni ind'è e manifestazioni urganizate in Corsica o nant'à u Cuntinente, tene permanenze settimanale d'infurmazioni in e cumune, mette in rilazioni benevolententi, face l'avvanza di certe spese rimbursèvule, pè u trasportu per un dettu, sustene dinù di manera finanziaria e famiglie custringte à parte senza pussibilità di fassi rimbursà, porghje torna un sustegnu ghjuridicu. E famiglie sò un sustegnu impurtante pè i malati. Cù l'aiutu di a Cullettività di Corsica è di donatori, Inseme hà cumpratu trè appartamenti in Nizza è in Marseglia per offre nuttate à i parenti di ciucci ospitalizati ch'Assicuranza Malatia ùn rimborsa micca.

Inseme hè partenariu cù l'Agenzia Regionale di a Salute, a Cullettività di Corsica è parecchi urganisimi. Hè cusi membre di i Cunsigli Territoriali di Salute, di l'Udaf, di u Cesec di Corsica, di a CPAM, di u CRSA... Porghje riflessioni nant'à a pulitica regionale di a salute è face pruposte pè i diritti di a ghjente. Benevolententi, salariati, partenarii, fòrmanu una squadra attiva chì face un travaglione per aiutà a ghjente malata è e so famiglie, suvente ciucci cù parenti custringti à parte per curali. Un impegnu umanistu è generosu. Inseme conta assai pè u prò di a ghjente in Corsica. ■

Cuntatti : 04 95 20 22 61 / info@inseme.org
Urgenze : 0800 007 894 (nùmaru verde, chjama gràtisi)
Infurmazioni : Inseme.org

Accapu di a reddazione

Don Pepe Diana

U 19 di marzu scorsu in Casal di Principe, cità di 20.000 abitanti accantu à Nàpuli, è capilocu di i Casalesi, sustegni finanziari di a Camorra, a maffia napoletana, si sò adunati uni pochi di persone per cummemurà a morte di Giuseppe Don Pepe Diana.

Ssu prete curagiosu hè statu assassinatu da a Camorra, u 19 di marzu 1994. Nativu di Casal di Principe, Don Pepe Diana avia chjamatu i cristiani à luttà contr'à a criminalità urganizata, dinunziendu tutte e cumplicità, sin'à u senu di i carabinieri! Ricusava di tacesi «*per amore di u so pòpulu*». Cusi dicia u sgiò curà. Avia sparsu un manifestu induv'ellu prupunia pè u più à i giovani, a messa in ballu di piani pastorali «*curagiosi*». A so ghjesgia era carca à trunchera tutte e dumènica. Dicia: «*Diu ci chjama à esse prufeti. U prufeta hè sintinella. Vede l'inghjustizia, a dinunzia, è ammenta u scopu uriginariu di Diu (Ezechiele 3, 16-18); u prufeta ammenta u passatu o si ne ghjove per tracerne a nuvità di u presente (Isaie 43); u prufeta invita à campà ed ellu stessu campu a solidarietà in a suffrenza (Genesa 8, 18-23); u prufeta indita cum'è priurità a via di a ghjustizia (Jérémie 22, 3 - Isaie 5). Cuscenti chì u nostru succorsu hè ind'u nome di u Signore*». Don Pepe Diana chjamava i preti à esse curagiosi anch'elli per uppònesi à a maffia. Avia 36 anni quand'ellu hè statu tombu da cinque palle in corpu à u principiu di a messa...

Un associu porta u so nome, creatu dopu à l'assassiniu. *Crim'Halt* conduce azzioni da ch'omu ùn si scordi di u sacrificiu di Giuseppe Pepe Diana. Appughjendusi nant'à u prugramma europeu Erasmus, adunisce ghjente, frà i quali vittime di u tràfficu di a droga, ghjurnalisti, membri d'associ di lotta contr'à a maffia, cum'in Corsica, u cullettivu A Maffia Nò, A Vita lè è u cullettivu Massimu Susini. U 19 di marzu, sò stati invitati à sparte e sperienze di *Crim'Halt*, partecipendu à una settimana di studii in Casal di Principe induve i Casalesi sò stati addebuliti in gràzia à l'azione di citatini curagiosi. U tema di sta settimana di travagliu era a ristituzione di l'avere di i maffiosi per sustene scopi sociali. A Casa Don Pepe Diana hè cusi un casale impunente ch'appartenia à un capizzone casalese. Hè diventatu un locu di memoria in l'onore di vittime di i Casalesi, cù fottò di a ghjente assassinata, attelli educativi pè i giovani, locu di riunione di e famiglie di sse vittime... Ci hè dinù un risturante tenutu da ghjente autista, o torna una cuuperativa di mozzarella tenuta da anziani prigiuneri stroppii, ecc. Una cinquantina di prupietà casalese sò state cusi cunfiscate à a maffia per ghjove di pruggetti sociali.

100.000 persone anu manifestatu in Roma quist'annu in cummemurazione à l'azione di Don Pepe Diana. A cuurdinazione è a solidarietà di tutti i cullettivi contr'à a maffia hè indispensèvule, cum'ella hè impurtante sta misura di cunfiscazione di l'avere di i maffiosi, da fà avanzà a lotta contr'à ssu fragellu. In Corsica dinù ci volerà à prende ste misure. Don Franco Picone, u prete ch'hà rimpiazzatu Don Pepe Diana in Casal di Principe avia dettu annu: «*assai cose anu scambiatu in u spiritu di a ghjente, un veranu hè in traccia di nasce*». Füssila puru. ■

Fabiana Giovannini.



Le martyr des Gazaouis

Le chiffre de 33.000 victimes, avant tout des civils, très souvent des femmes et des enfants, est validé par les différentes sources qui suivent les actes de guerre qui se succèdent dans la bande de Gaza depuis l'agression terroriste menée par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. Il y a eu à Gaza deux fois plus de civils tués en cinq mois qu'il n'y en a eu en Ukraine en deux ans (10.500 civils tués en Ukraine entre février 2022 et février 2024 selon l'ONU).

La riposte militaire d'Israël à Gaza est donc une des guerres les plus meurtrières à cette heure, alors même que la supériorité de Tsahal est extrême. Le monde entier s'interroge : pourquoi tant d'acharnement contre des populations civiles ? Les 2,4 millions de Gazaouis, endeuillés par la mort de milliers de leurs proches, parmi lesquels de très nombreux enfants, chassés de chez eux, privés de nourriture et de soins, vivent un véritable calvaire, totalement injustifiable au regard du droit international. Arrivés au bout de leur résistance physique face à la famine et à l'absence de soins et d'abris, le risque est immense que le bilan des morts civiles ne s'aggrave de façon exponentielle si une aide humanitaire digne de ce nom n'arrive pas à se mettre en place en raison du veto et des actes de guerre de l'armée israélienne. Celle-ci a encore scandalisé le monde entier en bombardant et en tuant froidement des travailleurs humanitaires qui s'étaient déployés pour tenter de secourir les gens. Cet acte intentionnel a provoqué une levée de boucliers généralisée, jusqu'au premier allié d'Israël, les USA, qui se sont désolidarisés sévèrement du gouvernement Netanyahu, y compris dans l'enceinte des Nations Unies. Le gain militaire permis par tant d'atrocité est limité, et le Hamas, qui détient toujours une centaine d'otages, n'est pas « détruit » malgré ce déferlement de frappes et de bombardements. Et quand bien même il le serait, il ne pourrait que renaître de ses cendres. Le massacre du 7 octobre, puis l'écrasement de tout un peuple par cette riposte disproportionnée, ont en commun de démontrer comment les deux parties, le Hamas comme le gouvernement israélien d'extrême-droite de Benyamin Netanyahu, se sont enfermés dans des impasses mortifères. À la base de ces impasses politiques et humanitaires, il y a le refus d'envisager le partage de la Palestine en deux États d'égale dignité permettant à chaque peuple, palestinien et israélien, de construire son propre avenir. En refusant de reconnaître l'État d'Israël, le Hamas a toujours professé que la Palestine, « *de la rivière (Jourdain) à la mer* », devait être débarrassée de la population israélienne, d'où le choix du terrorisme. De l'autre côté, la multiplication des occupations par les colons en Cisjordanie, encouragée par Israël, a exprimé un refus explicite de faire la place à un État palestinien viable. Il est même établi aujourd'hui que la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas a été favorisée par les gouvernements israéliens successifs dans le but de disqualifier l'Autorité palestinienne mise en place par les accords d'Oslo en vue de la création d'un État palestinien.

L'Israël du gouvernement Netanyahu et le Hamas terroriste du 7 octobre 2023 ont en commun le projet d'une Palestine une et indivisible, le mythe du Grand Israël des uns recoupant le projet d'un État palestinien « historique » des autres. Et pour décider qui sortira vainqueur pour contrôler ce même territoire, l'arme de la terreur est largement déployée, par un massacre sauvage comme le 7 octobre, ou par la destruction massive comme à Gaza. L'objectif du Hamas est clairement de provoquer un nouvel Exodus. Celui des extrémistes au pouvoir à Tel Aviv est de rejeter la population palestinienne dans des camps de réfugiés, en Égypte ou ailleurs. Aucun des deux projets n'est crédible. Mais ces deux chimères n'en finissent pas d'alimenter la folie meurtrière.

Seule une pression internationale maximum pourra les faire reculer. C'est ce qu'a commencé à faire la Cour Internationale de Justice en qualifiant en termes clairs le risque de génocide qui s'est fait jour à Gaza. Mais ces condamnations d'ordre moral ne suffiront pas. Il faut aussi créer des conditions politiques nouvelles. À cet égard, quelques-unes des diplomaties européennes ont commencé à réfléchir sérieusement, et font des propositions intéressantes. Ainsi l'Espagne et la Belgique ont-elles décidé de reconnaître l'État palestinien à partir de l'Autorité palestinienne telle qu'elle a été établie par les accords de Camp David. Peu importe que son territoire effectif soit loin d'être établi. Mais le seul fait de donner à cette Autorité une reconnaissance internationale comme État souverain, c'est lui donner le droit à un territoire. Et ce serait aussi lui donner l'occasion de se renouveler en remplaçant Mahmoud Abbas, affaibli et discrédité. De cette nouvelle donne politique pourrait surgir un leadership palestinien refusant le terrorisme et jouant la carte de la négociation internationale. Et le pouvoir israélien, contesté comme jamais dans les rues de Tel Aviv, pourrait évoluer aux antipodes de l'orientation actuelle, et revenir aux dispositions qui prévalaient lors des accords d'Oslo, en 1993, avant que l'assassinat d'Yitzhak Rabin par un terroriste sioniste ne réussisse à faire capoter ce projet qui, s'il avait prospéré, aurait évité bien des drames. Certes, sur le terrain, les blessures sont telles qu'il faudra surmonter d'immenses obstacles pour pouvoir parler à nouveau de Paix, de fin du terrorisme, de libération des territoires illégalement occupés par Israël en Cisjordanie, y compris manu militari comme cela a été fait à Gaza au début des années 2000 par Ariel Sharon. En adossant les Palestiniens à une reconnaissance internationale de premier rang, on leur ouvrirait le chemin d'un avenir possible alors qu'ils sont aujourd'hui condamnés au désespoir. ■

L'énigme Franck Elong Abé



Après ses révélations fracassantes, faites en février dans un courrier adressé à la juge d'instruction en charge d'élucider les circonstances de l'assassinat d'Yvan Colonna en prison, Franck Elong Abé a été entendu par la juge le 5 avril en présence des avocats de la partie civile. Encore une fois, l'homme s'est retranché dans une attitude contradictoire et provocatrice, refusant de répondre aux questions, il a carrément tourné le dos à la juge et n'a pas pipé mot.

Illuminé ? Malade mental ? Manipulé ? Manipulateur ? Probablement tout à la fois. Franck Elong Abé est une énigme. Mis en confiance par plusieurs contacts précédents, Yvan Colonna ne s'est pas soucié de l'entrée de son assassin dans la salle de sport dans l'intention ferme de le tuer le 2 mars 2022.

Première énigme, le mobile reste inexplicable. La thèse du blasphème est tombée. Non crédible, tant par la personnalité d'Yvan, que par les témoignages de ses gardiens et aujourd'hui par l'assassin lui-même. Pourquoi est-il passé à l'acte alors qu'il était libérable en décembre 2023 ?

Autre énigme, comment a-t-il pu opérer en toute quiétude ? Habilité à circuler tranquillement dans la prison au moyen d'un statut d'auxiliaire auquel il n'aurait jamais dû avoir droit. DPS (Détenus Particulièrement Signalés), radicalisé, arrêté sur théâtre de guerre en Afghanistan par l'armée américaine, il aurait dû être orienté vers un Quartier d'Évaluation de la Radicalisation. Sans parler de sa violence récurrente : agressions, insultes, menaces de se suicider, mise à sac de sa cellule, incitation à la révolte, etc. Franck Elong Abé est un individu dangereux, qualifié de « haut du spectre du terrorisme islamiste », il a bénéficié d'une clémence unique en France parmi les terroristes islamistes. Il a pu pénétrer dans la salle de sport, alors que cela lui est interdit quand celle-ci est utilisée. Pire, le gardien censé surveiller les détenus s'est absenté, sans qu'on sache où, puisqu'il dit ne pas s'en souvenir, et que les vidéos qui auraient dû suivre son itinéraire ont été effacées... Il a opéré en toute quiétude encore durant 9 longues minutes, sans se soucier des caméras, comme s'il savait que personne ne les consulterait à ce moment-là. Il a regagné tranquillement sa cellule qu'il avait pris soin de nettoyer la veille, comme s'il s'attendait à être transféré... Cela fait beaucoup de circonstances étranges révélées par l'enquête de la Commission d'enquête parlementaire sous la présidence du député de la Corse Jean Félix Acquaviva.

À la lumière de ces informations et de

bien d'autres témoignages, de gardiens, de médecins, de responsables politiques ayant eu à traiter les demandes de transfert à Borgu d'Yvan Colonna, comme à la lumière des déclarations confuses de responsables des services de renseignements français, les nouvelles déclarations de Franck Elong Abé, ne peuvent qu'interpeller.

Avant celles-ci, il ne faisait aucun doute que ce meurtre était prémédité, et la probabilité qu'il soit commandité apparaissait plus que plausible.

Alors, quand l'homme écrit qu'il a été manipulé par des hommes de la DGSJ,

que ceux-ci ont commandé le meurtre contre une très forte somme d'argent et la promesse d'une peine de moins de 10 ans de prison..., qu'il avait pour communiquer avec eux un téléphone portable qui ne figure pas dans les procédures judiciaires, que c'est au moyen de ce téléphone qu'il aurait dit (à la DGSJ ?) la veille de l'agression, « je vais le tuer »... les doutes qui nous occupaient prennent tout leur sens. D'autant que s'est posée l'éventualité qu'il soit un indicateur des services. Thèse qui colle avec toutes les incohérences de son traitement carcéral et même le fait qu'il estime ne pas avoir besoin d'avocat. Se sentait-il intouchable ? Né au Cameroun, Franck Elong Abé est élevé par ses grands-parents maternels. À 13 ans, ses troubles du comportement sont décrits comme « une possession diabolique » par sa famille qui le conduit à consulter des médiums. À 15 ans, il rejoint ses parents en France où il est suivi par un juge des enfants pour sa délinquance. À 18 ans, de nationalité française, il veut intégrer la marine nationale. Mais son casier pour « attaque à main armée » l'en empêche. Vol, menaces, violences, il est condamné plusieurs fois. En 2008, il se rend au Canada et se convertit à l'islam. Il est expulsé en 2010 pour avoir agressé des fidèles dans une mosquée. Installé à Bordeaux, il part pour l'Afghanistan en octobre 2011 où il fréquente des Talibans dans un campement à Mir Ali au Pakistan, puis dans les montagnes d'Orakzai pendant six mois et sert

de messenger entre les Talibans pakistanais et afghans.

Arrêté en 2012, il est incarcéré dans les prisons américaines d'Afghanistan et remis aux autorités françaises en mai 2014. Condamné en 2016 à neuf ans de prison pour participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme, il y commet de nombreux « incidents graves » avec pour point d'orgue une condamnation à 30 mois supplémentaire en 2015 pour prise d'otage avec arme sur une interne de la prison de Lille-Sequedin dans le Nord. Une psychiatre détecte en lui « des caractéristiques de la psychose », mais écarte toute « abolition du discernement ».

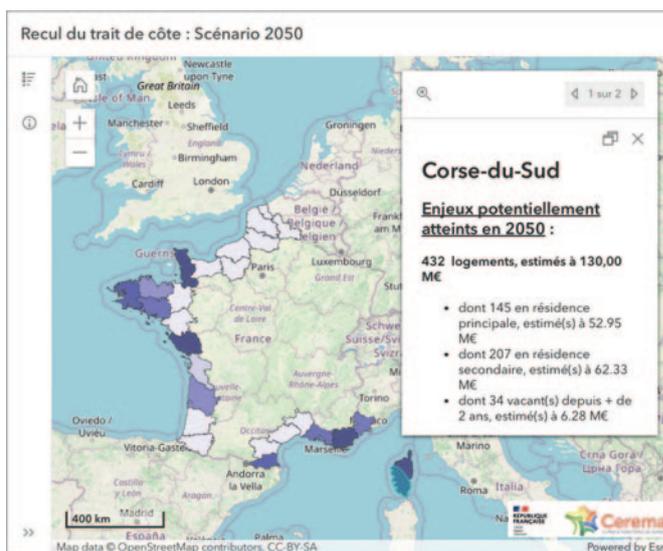
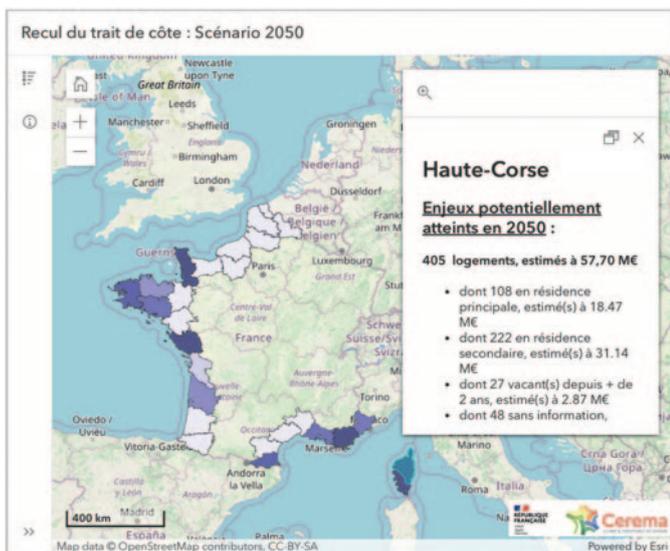
Franck Elong Abé est classé DPS en novembre 2015 du fait de sa « grande dangerosité », de « son instabilité » et de « la persistance de son comportement violent », statut renouvelé en mai 2020. Transféré à la maison centrale d'Arles en octobre 2019, il est placé à l'isolement jusqu'en avril 2020 puis en quartier d'intégration suite à « son comportement correct et respectueux », en « l'absence d'incident disciplinaire depuis août 2019 ». Inouï ! Il obtient le statut d'auxiliaire de nettoyage et intègre une formation espaces verts, annulée en raison de ses absences et de l'agression d'un détenu. Auteur de plusieurs violences et menaces en 2020, dissimulées lors de l'audition en Commission des lois, il rejoint pourtant la détention ordinaire en février 2021 malgré la préconisation à plusieurs reprises d'un placement en quartier d'évaluation de la radicalisation (QER) ! En 2021, l'administration pénitentiaire signale qu'il dit vouloir « accéder au paradis », « mourir en héros » et « être grand par l'islam »... Et aujourd'hui il se qualifie de parfait « abruti » pour s'être laissé « manipulé »...

Qui a armé la main de Franck Elong Abé ? Dans son courrier à la juge, il promet « un grand déballage » lors de son procès, disant le devoir à Yvan Colonna... S'aspetta ghjustizia è verità. ■ **F.G.**

Montée des eaux et érosion

La Corse particulièrement menacée à court terme

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a publié le 5 avril dernier ses prévisions concernant le recul du trait de côte et les conséquences sur les logements construits à proximité. Les scénarii présentent l'érosion et ses impacts tout d'abord à 2028, à 2050 puis à 2100. Selon Sébastien Dupray, le directeur du Cerema, « 2050, c'est le scénario vraisemblable [et] pour 2100, nous nous sommes en revanche basés sur l'option la plus pessimiste avec une augmentation d'un mètre du niveau de la mer et surtout sans aménagement spécifique des territoires concernés. C'est ce que nous appelons le scénario de l'inaction ».



L'étude intervient au lendemain des déclarations du ministre de la Transition écologique français, Christophe Béchu, selon lesquelles « l'équivalent d'un terrain de football » est grignoté « chaque semaine » par l'océan et la mer, cela concernerait « 20 % du littoral ». Selon le ministre, « l'explosion du coût des catastrophes naturelles va nécessiter que l'on rehausse notre niveau de solidarité, que l'on paie plus cher nos assurances et que l'on s'interroge sur la part prise par les assurances et la part prise par la solidarité nationale ». Concernant les prévisions de 2050, la Corse figure parmi les territoires les plus menacés avec 1000 habitations touchées. En Haute-Corse, ce serait 405 logements concernés pour un coût de 58 millions d'euros, une situation simi-

laire pour la Corse-du-Sud avec 432 logements pour 130 millions d'euros. Pour les locaux d'activités, cela représente respectivement 64 pour la Haute-Corse et 105 pour la Corse-du-Sud. Cependant, la situation évolue plus favorablement pour la Corse dans le scénario à 2100 établi à partir d'hypothèses « défavorables » en tenant compte de la « disparition complète des ouvrages de protection » et « une inondation progressive de toutes les zones topographiquement basses du littoral ». Cela concernerait 3000 habitations menacées, une situation qui s'explique par le faible nombre de zones en basse altitude. Ce serait précisément 1926 logements pour 290 millions d'euros de coût en Haute-Corse contre 1175 logements pour 310 millions de coût en Corse-du-Sud.

L'érosion de la côte a déjà un impact sur certaines zones en Corse comme dans la région de la Marana où la Communauté de communes Marana-Golo a dû installer des aménagements pour protéger les plages et habitations pour un coût de 60 000 euros en 2021. Certaines structures ont dû être aménagées sur certaines plages à San Nicolao avec une installations de géotubes par exemple. En juillet 2023, le gouvernement avait dévoilé une liste de quelques communes faisant face à un important risque d'érosion côtière, tout particulièrement situées de Bastia à Solenzara constituées de côtes sableuses. La côte ouest est moins concernée car constituée de côtes rocheuses et de falaises. ■
Pauline Boutet-Santelli.

Pensez-y !

Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu





Scola Corsa, strada diritta!



C'est dans u Spaziu Carlu Rocchi de Biguglia que Scola Corsa a tenu son Assemblée Générale annuelle, et organisé un large débat sur « E virtù di u mudellu immersivu » qui a rassemblé Ghjuvan Petru Luciani de Scola Corsa, Alanu Di Meglio, tout jeune « professeur émérite » de langue corse à l'Università di Corsica, et Egoitz Urrutikoetxea, directeur pédagogique de Seaska au Pays Basque.

La journée s'est terminée par un grand concert de soutien avec I Messengeri, A Fiara Nova et I Chjami Aghjalesi qui a enchanté le nombreux public présent.

Ghjiseppu Turchini, Gilles Simeoni, François Alfonsi, Michel Castellani et les représentants de Seaska, Egoitz Urrutigoetxea et Mirentxu Ibargaral, ont eux aussi pris la parole, cette dernière relatant devant le public la mission d'inspection qu'ils ont réalisé sur les quatre premiers sites ouverts par Scola Corsa, à Bastia-Toga, Biguglia, Sàrrula è Carcupinu et Corti.

Le modèle corse est bien en place désormais, les enseignants atteignent leurs objectifs pédagogiques qui, dans l'école maternelle, est d'obtenir que les enfants s'expriment spontanément en langue corse avec leurs maestre et leurs aiute materno, et aussi entre eux, y compris en dehors du cadre de la classe proprement dite (cantine, garderie, récréation, etc.). Ils sont aussi intervenus à Bastia où Scola Corsa a ouvert son premier cours préparatoire, l'objectif

d'apprentissage de la lecture à travers la langue corse étant expérimenté pour la première fois dans l'île. Là encore la réussite est au rendez-vous.

Les deux responsables pédagogiques de Seaska (environ 300 enseignants sont placés sous leur responsabilité !) ont ainsi validé les méthodes et moyens mis en place en Corse, et, du fait de leur grande expérience, multiplié les conseils pour améliorer encore les résultats obtenus.

Un réseau en plein essor

Quatre ans après le congrès d'Eskolim à Biguglia, en mars 2021, qui s'était conclu dans la même salle par un échange avec les premiers parents et enseignants intéressés par une école associative immersive du même type, et prêts à s'engager en Corse aussi dans une démarche équivalente, Biguglia et Bastia ont ouvert leurs portes dès la rentrée 2021, et nos amis basques ont pu mesurer le chemin parcouru en trois ans à peine, la validité du travail effectué par ceux qui ont pris en charge Scola Corsa, avec une

mention spéciale pour son président Ghjiseppu Turchini et sa directrice Anna Catalina Santucci.

Quatre sites ont ouvert (un par an après l'ouverture inaugurale de Biguglia et Bastia), et, dans chaque site, les ouvertures de nouvelles classes s'opèrent au fur et à mesure que les enfants grandissent. Cette année encore, les inscriptions affluent, et Scola Corsa, après son lancement réussi (97 élèves en 2023-2024, 150 attendus à la rentrée prochaine), doit maintenant se déployer pour une phase de croissance intense. Objectif : rattraper les effectifs atteints au Pays Basque Nord, dont la population est comparable à celle de la Corse, en une décennie, tout en envisageant d'ouvrir le niveau collège dans quatre ans et le lycée avant dix ans.

Il y a actuellement au Pays basque environ 4500 élèves dans le réseau Seaska, environ 3000 en maternelle et primaire, un millier dans cinq collèges désormais, et 500 dans le lycée de Baiona qui est également doté d'un internat. C'est dans ce « vivier » de locu-



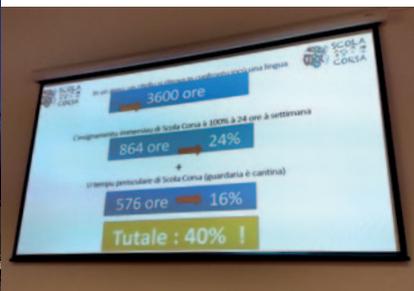
Un projet, des perspectives

Le projet d'écriture constitutionnelle tel que voté par l'Assemblée de Corse porte son lot de craintes et d'espoirs. Craintes de voir le projet dénaturé au Parlement français emportant avec lui le pouvoir législatif, le transfert de compétences, bref, l'autonomie. Espoirs de voir une réelle autonomie pour construire la Corse de demain, si le Parlement respecte la démocratie et le fait majoritaire. En effet, le projet d'écriture constitutionnelle en l'état ouvre de nombreuses perspectives concernant la loi organique.

Sur la base de la « communauté ayant développé un lien singulier à sa terre », un statut de résident pourra être introduit conditionnant l'accès à la propriété foncière et immobilière.

Sur la base de la « communauté linguistique », un statut de la langue pourra être mentionné, qui sécurise l'enseignement immersif du corse, qui généralise son enseignement et qui permettra de reconstruire in fine une société réellement bilingue. La loi organique devra inclure ensuite un pouvoir législatif et réglementaire de plein droit et de plein exercice, contrôlé respectivement par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, mais également le transfert d'une partie de la ressource et de la compétence fiscales. Enfin, le projet devra inclure immédiatement des compétences indispensables au développement de la Corse : langue et culture Corses, foncier et immobilier, aménagement du territoire, urbanisme, fiscalité du patrimoine, éducation, développement économique et social.

Si la démocratie est respectée, si le travail des élus de la Corse n'est pas bafoué, nous aurons un premier outil. Et nous pourrions commencer à construire notre pays. Beaucoup se sont levés il y a soixante années en partant de rien, pour l'autonomie. Soyons conscients que les générations futures auront une base, une autonomie certes à construire, à façonner, à développer, mais une autonomie. ■



La salle de spectacle était pleine pour écouter I Messageri, Una Fiara nova et I Chjami Aghjalesi, tout comme la salle de conférence.

teurs parfaitement bascopphones que s'alimentent ensuite, à plus de 80%, les postes de formateurs demandés par l'Éducation nationale ou par l'enseignement confessionnel pour leurs filières bilingues. Ce constat est éloquent qui exprime mieux que tout autre argument les limites des méthodes employées par l'Éducation nationale qui ne permettent pas, chacun en convient désormais, d'assurer la transmission de la langue. C'est ce constat qu'Alain di Meglio est venu partager avec Scola Corsa, et, sans rejeter les efforts faits depuis quarante ans par les enseignants de l'Éducation nationale, il faut bien admettre qu'une rupture pédagogique est indispensable si l'on veut atteindre l'objectif de sauvegarde de la langue corse.

L'immersif : 40 % d'exposition à la langue sur l'année

Cette rupture pédagogique, portée par Scola Corsa, Ghjuvan Petru Luciani l'a fait comprendre de façon concrète. Sur les 365 x 24 h = 8760 h d'une année, le temps d'éveil de l'enfant est estimé à

3600h durant lesquels son cerveau s'imprègne de son environnement, à commencer par l'expression et la compréhension orales. Ce temps est passé soit en famille, soit dans la rue, soit devant les écrans... soit à l'école, bien sûr en dehors des week-ends et des vacances. Si l'école propose 3 h par semaine de langue corse, le temps d'exposition de l'enfant à cette langue sera, sur une année pleine, de 108h, soit à peine 3%. Manifestement pas assez! Quand il s'agit d'un « enseignement bilingue à parité », que l'Éducation nationale a longtemps présenté comme l'optimum de ses possibilités, soit 12 h par semaine hors vacances scolaires, l'exposition à la langue de l'enfant est alors de 432 h, soit 12% de son temps passé en situation d'éveil. L'expérience a montré que c'était tout à fait insuffisant. Nouvelle proposition de l'Éducation nationale, limitée pour l'instant à une poignée d'écoles maternelles, celle d'une école dite immersive publique, où la « parité horaire » est portée à 70% du

...

...

temps scolaire. Dans ce modèle, le temps d'exposition de l'enfant à la langue passe à 604 h, soit 16% du temps d'éveil de l'enfant. Les retours d'expérience sont en cours, mais l'enseignement immersif réel, tel qu'il est pratiqué à Scola Corsa, fait beaucoup mieux.

En effet, dans le modèle de Scola Corsa, la langue corse est présente durant 100% du temps scolaire (864 h), auxquels s'ajoute le temps périscolaire autour des heures de classe (cantine, récréation, garderie, etc.) soit 576 h supplémentaires. Au total, un élève « Scola Corsa » est exposé 1340 h à la langue corse, soit 40% de son temps d'éveil, 2,5 fois plus que dans « l'immersif » public, 5 fois plus que dans le modèle bilingue à parité horaire de l'Éducation nationale. À ce niveau, on est assuré que la compétence en langue corse de l'enfant sera naturelle et courante.

Investir aussi le champ des loisirs

C'est ce que Egoitz Urrutikoetxea est venu confirmer avec l'expérience de plusieurs décennies de Seaska au Pays Basque, tout en soulignant la difficulté supplémentaire qui est le très grand éloignement entre le basque et l'espagnol ou le français, qui rend les deux environnements linguistiques tout à fait étanches, alors que français et corse sont deux langues latines. Une statistique montre que la maîtrise de la langue basque a, grâce à Seaska, repris une courbe ascendante chez les 20-30 ans au Pays Basque Nord, alors que la chute vers la disparition semblait inéluctable. Le même phénomène est observé au Pays Basque Sud où les familles plébiscitent à 86% l'enseignement immersif en langue basque.

Cependant, au nord comme au sud, le recul sociétal de la langue continue au profit de l'espagnol comme du français. Dans le cursus scolaire immersif, ce phénomène est marqué parmi les enfants du collège car l'adolescence est l'âge où l'on s'affirme en opposition avec le cadre éducatif. Il reste donc un champ immense encore à investir, celui de la vie récréative où les productions basques sont incomparablement moins présentes que celles des langues dominantes. Au nord comme au sud, c'est une priorité politique désormais.

Ainsi, l'école ne peut pas tout. Mais sans elle, rien n'est possible. ■

François Alfonsi.

SCOLA CORSA

Assemblée Générale du 06/04/2024

Extraits du bilan moral d'activité du président

EFFECTIFS

Les deux sites initiaux de Bastia et Biguglia ont vu leurs cohortes monter en niveaux supérieurs et ont accueilli de nouveaux entrants. Les premiers CP ont effectué leur rentrée sur les deux sites (1 élève à Biguglia ; 5 à Bastia.) Les chiffres sont désormais de 15+15+17 (47 élèves) à Bastia et de 16+14 (30 élèves) à Biguglia. L'école de Sarrula, quant à elle, pour sa première année de fonctionnement a enregistré l'inscription de 7 élèves. 5 supplémentaires les ont rejoints depuis septembre 2023 (soit 12 élèves). Un quatrième site a vu le jour, également, en septembre. Il s'agit de Corti qui a démarré avec un groupe de 7 enfants. Les effectifs totaux s'élèveront donc, en tout, à 95 écoliers.

BILAN PEDAGOGIQUE

La méthode immersive porte ses fruits au-delà des résultats escomptés initialement. Les élèves pratiquent la langue corse entre eux au bout de quelques mois de scolarisation et sont de plus en plus à même de structurer une expression efficiente. Les équipes enseignantes (5 enseignantes en 2022-23 ; 8 en 2023-24) continuent de dispenser une pédagogie de plus en plus rodée et transmettent désormais leur savoir-faire à nos stagiaires dont une partie les a rejoints dès cette rentrée. Les aides maternelles (au nombre de 5 cette année et de 7 à la rentrée) complètent le dispositif avec brio, de même qu'un nombre croissant d'intervenants et animateurs. Les associations locales jouent leur rôle dynamiseur et encadrent efficacement la bonne marche de leurs sites respectifs. Les fêtes de fin d'année, civile et scolaire ont été, à ce titre, de franches réussites.

STRUCTURATION

Le personnel s'étoffe et est passé de 12 à 18 membres cette année. La formation réalisée grâce à l'appui logistique et matériel de l'AFPA – suivie par 7 stagiaires – a permis de recruter deux

aides maternelles et deux enseignantes pour la rentrée. Cette année la formation est suivie par 3 stagiaires. Les contacts sont toujours aussi réguliers avec les membres des 5 réseaux d'Eskolim.

ÉLAN SOCIÉTAL

L'élan sociétal s'est confirmé lors de l'organisation de nos événementiels. Les conférences-débats de la journée du 21 avril ont fait le plein et la salle de l'Alb'oru a été comble lors du concert du soir (Diana di l'Alba, Feli, Balagna.) La soirée organisée à Corti avec une prestation du groupe Vitalba a réuni plus de 300 personnes ; même assistance lors de la soirée avec scène ouverte, au Sax, à Bastia.

SITUATION DES COMPTES

D'un point de vue comptable, l'engagement massif et franc de la CdC nous a permis de passer un cap et de conforter notre démarche. Le vote à l'unanimité, exprimé fin juin 2023, avalisant une convention triennale avec budget en augmentation progressive a fait l'objet dans un premier temps d'un recours gracieux de M. le Préfet auprès de Monsieur le Président de l'exécutif de la CdC. Une discussion technique entre services administratifs de l'État et de la Collectivité Territoriale a permis d'aboutir à la signature d'une convention annuelle en accord avec le prévisionnel budgétaire précédemment proposé. Scola Corsa, grâce au renforcement significatif du soutien de la CdC au développement de sa démarche, est désormais entrée dans une nouvelle dimension.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir consistent toujours à étendre le maillage d'écoles immersives sur tout le territoire régional, dans la mesure des moyens dont nous disposerons (contractualisations, convention pluriannuelle avec la CdC, aides accordées par les mairies, dons recueillis, organisation d'événementiels) à raison d'une ouverture par an si possible. ■



Max Simeoni, le sage, chargé d'expériences du combat. Voilà un éditorial, écrit le 10 mai 1991, en plein processus Joxe. Max Simeoni, comme responsable de l'Union du Peuple Corse (UPC), figurait comme l'un des négociateurs. Sa réflexion développe l'importance de la persistance du combat, calme, mesuré, patient. Car le combat d'un peuple est long, mais peut vivre des accélérations de l'Histoire. Qui aurait pensé il y a seulement trois ans, que nous parlerions d'inscrire la Corse et ses aspirations dans la Constitution, son identité particulière, en lien avec sa langue et sa culture, sa terre, son statut d'île de Méditerranée, ses difficultés économiques, son droit à décider de son avenir, et que pour cela l'autonomie ne serait plus un tabou ? Qui ?
À rombu di luttà...

Cù a calma

par Max Simeoni



Depuis trente ans les militants de l'UPC remettent sur le métier l'ouvrage. Le nationalisme autonomiste continue imperturbable sa mission, l'émancipation du Peuple Corse.

L'histoire du peuple corse ne s'arrêtera pas l'émancipation acquise. Il restera à construire ce pays. Il faudra bâtir la société corse, l'économie de la Corse, recorsiser tout l'espace corse, faire rayonner la culture corse, échanger avec les autres, s'inscrire dans les grands chambardements du troisième millénaire si proche, parmi lesquels la construction européenne n'est pas le moindre défi, participer au nouvel ordre international, en un mot remplir toutes les conditions qui assurent la vie d'un peuple.

Aussi petit soit-il dans ses dimensions, il ne peut pas échapper à devoir exister de par lui-même d'abord, et avec les autres peuples ensuite.

La retraite des militants, et des anciens combattants n'est pas pour demain. Il y

a du labeur pour plusieurs générations. Nous avons eu l'honneur de participer à un des renouveaux qui jalonnent l'histoire de notre peuple comme celle des autres. Nous l'avons vécu comme un drame.

Souvenez-vous: « Dans 10 ans (dans 5 ans pour certains), le Peuple Corse est mort ! » disions-nous.

Notre effort, notre lutte a fait reculer l'échéance. De combien ? Peu importe ! La relève est assurée. Le peuple est certes malade, à peine convalescent, mais il est dans la bonne voie.

Si on regarde le chemin parcouru, tout s'éclaire et la satisfaction peut commencer à remplacer la frustration et l'inquiétude qui étaient notre lot quotidien, qui hantaient même notre sommeil de militants stressés. Si nous regardons derrière, nous comprenons combien le tempo de l'histoire est désespérément long quand on le compare à celui fébrile de nos vies si courtes d'êtres humains.

Si nous regardons d'où nous sommes partis: il y a 30 ans, le drapeau à tête de maure n'existait plus. Grâce à nous, il a repris droit de cité. Il est même au

fronton de la Région Corse. Qui l'eut cru ?

Il y a 20 ans, « Peuple Corse » sonnait comme une incongruité. Il n'existait qu'un seul Peuple fourre tout, le Peuple français !

Aujourd'hui le Parlement français en débat, délibère et vote sa reconnaissance. C'est un début ! Qui aurait pris le pari, il y a seulement deux ans ?

La montée en puissance de ces deux symboles caractérisent bien l'émergence, la résurrection du Peuple Corse. Les symboles peuvent être trompeurs. Oui, mais la mort peut aussi n'être qu'apparente. Le Peuple Corse, nous le savons maintenant, n'est pas mort, même si on ne peut pas assurer qu'il est hors de danger.

L'effort et la lutte sont à continuer sans faiblir, mais ils prennent de plus en plus les couleurs de l'espoir.

On a d'abord crié « *Vince o more !* », puis on cria: « *Vince per ùn more !* »

Aujourd'hui, le cri de ralliement est « *Campà è campemu da Corsi !* » Ci vole à pensala, forse senza pusà !

La situation aujourd'hui nécessite autant d'énergie, mais pour développer une force tranquille, sûre d'elle-même; le temps des barricades à la hâte dressées n'est plus. Le colonialisme est à découvert, il doute de lui-même, le clan ne lui sert plus de rien. Il va le jeter à la poubelle de l'Histoire comme un gadget usé.

Le vent de l'Histoire s'amplifie. Il souffle sur toute l'Europe dans les voiles des peuples.

Ci vole à gliàssila cù a calma ! ■

**Abonnez-vous
en ligne !**

L'information livrée chez vous
toutes les semaines.



Nouvelle-Calédonie

Le dégel électoral rouvre d'anciennes plaies en Kanaky

En 1998, l'Accord de Nouméa scelle une longue période de conflit en Nouvelle-Calédonie. Parmi les termes de l'accord, un gel du corps électoral déterminé en 2007 : seuls les citoyens présents au moment de l'accord et leurs descendants, ainsi que ceux justifiant d'une résidence de plus de 20 ans en continu sur le territoire pouvaient avoir accès au droit de vote aux élections concernant directement le territoire kanak. Le 2 avril dernier, le Sénat adopte un projet de loi constitutionnelle pour permettre aux résidents de 10 ans sur le territoire d'avoir accès au vote. Une modification qui risque de bousculer la société néo-calédonienne si le processus aboutit.



Depuis maintenant plusieurs jours, la Nouvelle-Calédonie est en proie à des mouvements de contestations dans les rues, de la part du peuple kanak principalement. En cause : le dégel du corps électoral dans la Constitution, dont la première étape a été validée au Sénat français le 4 avril.

Depuis 2007, seules les personnes inscrites sur les listes électorales au moment de l'Accord de Nouméa de 1998 ont le droit de voter aux élections provinciales. Et leurs enfants. Une clause dans l'accord de 1998 permettait une modification : celle de pouvoir accorder le droit de vote aux élections provinciales aux résidents justifiant de 10 ans de résidence sur le territoire. Cette clause a été gelée par les sénateurs en 2004, et ce malgré les nombreuses protestations des français de métropoles installés sur l'île. Pourtant, ce 4 avril, à l'initiative de Gérard

Darmanin, le processus pour permettre la mise en place de cette clause a été amorcé. Le Sénat français a adopté le projet de loi constitutionnelle pour permettre aux 43 000 personnes de voter aux élections provinciales, qui s'ajoutent aux 150 000 personnes déjà habilitées à voter. Ce nombre va rebattre les cartes de manière inédite dans les prochaines décisions soumises aux citoyens, et, d'après les représentants des partis indépendantistes notamment, mettre en péril la paix fragile construite depuis l'Accord de Nouméa.

Décision condamnée par les partis kanaks

Sans surprise, cette nouvelle a été largement célébrée par le camp des anti-indépendantistes. Selon les différentes déclarations recueillies sur FranceInfo Nouvelle Calédonie, les partisans du

dégel électoral avancent qu'il s'agit d'une « décision juste et démocratique, en accord avec les règles internationales » (Virginie Ruffenach, la présidente du groupe Rassemblement au Congrès à France Info Nouvelle-Calédonie).

Du côté des mouvements kanaks, on déplore un projet préparé dans l'urgence et sans consultation.

« On n'est pas contre travailler sur l'inscription des natifs mais le périmètre validé aujourd'hui est trop large » a déclaré Pascal Sawa, maire de Houaïlou et secrétaire adjoint de l'Union Calédonienne.

Réaction également de Jean-Pierre Djaïwé, chef du groupe Uni au congrès : « On aurait aimé qu'on nous laisse le temps entre Calédoniens et ne pas nous mettre la pression avec ce projet de loi constitutionnelle. Qu'est-ce qui va se passer ensuite ? Ça rend l'horizon un peu plus compliqué... »

Depuis ce vote, des milliers de personnes sont mobilisées à Nouméa en protestation de cette décision. Il est à craindre que de fortes tensions émergent ces prochains temps sur l'île.

Une question qui reste en suspens est celle de la raison de cette volonté soudaine de dégel de la part de Gérard Darmanin. Au moment où le processus de Beauvau est sur le point d'aboutir pour l'autonomie de la Corse, cette initiative aux relents de colonialisme de la part de l'État français n'annonce rien de bon pour les territoires revendiquant leur autodétermination. ■

Léa Ferrandi.

ABBONAMENTU

ARRITTI

5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA

© 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90

arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un : abbonamentu / riabbonamentu

55 € UN ANNU/UN AN

34€ SEI MESI/SIX MOIS

82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)

Indirizzu (adresse)

Mail è telefonu (e-mail et téléphone)

Fin de chapitre pour la mandature 2021-2023

Créée en 2017 à l'initiative de Jean-Guy Talamoni, alors président de l'Assemblée de Corse, l'Assemblea di a Ghjuventù permet à 62 jeunes entre 16 et 29 ans de se mettre en situation de conseillers de l'Assemblée de Corse. À visée consultative, elle est cependant un véritable théâtre de l'expression de jeunes corses ayant à cœur de s'investir pour leur territoire. La fin de la 3^e mandature (2021-2023) a été clôturée le 5 avril, avec une session autour de la thématique de l'autonomie.



Ce 5 avril marque une journée spéciale pour les conseillers de l'Assemblée di a Ghjuventù. Il s'agissait de la dernière session de la mandature de 2021-2023. Cette dernière session permet de réunir une dernière fois les conseillers de cette jeune assemblée et leur permet de s'adonner à un dernier exercice d'éloquence, avec le débat sur la question de l'autonomie de la Corse, évidemment en lien avec l'actualité.

Syndicats étudiants, syndicats professionnels, lycéens, groupes nationalistes, de gauche, de droite, non-inscrits... Tous ont participé pendant deux ans aux différents débats et travaux de l'hémicycle. Une centaine de documents ont été produits, entre rapports, motions, questions orales et écrites. C'est un bilan extrêmement fourni que nous présentons les conseillers en cette fin de mandature.

L'émotion des élus palpable

Il s'agissait de la première mandature présidée par Marie-Antoinette Maupertuis, présidence attribuée de par son poste de présidente de l'Assemblée de Corse.

Marie-Antoinette Maupertuis a déclaré sur ses réseaux : « Grande émotion au moment de clore ma première présidence de l'Assemblée di a Ghjuventù. Depuis 2021 nous avons appris à travailler ensemble dans le respect des convictions de chacun. »

Avà chì si chjode 'ssu pezzu di storia istituzionale comune, vi vogliu rammentà chì u vostru impegnu ghjè, è sarà, fondamentale per custruì a Corsica di dumane.

Ghjè ancu per quessa chì vi dumandu di cuntinuà à fà vive a nostra demucrazia, nantu à u terrenu è in ogni spaziu di lotta. Fate puru cresce idee sfarenti mà sempre incù rispettu di l'altru, tulleranza è speranza. À ringrazià vi pè u vostru impegnu ! Ùn appiate paura di l'avvene ! Bona furtuna ! »

Lisandru Bizzari, le vice-président, a également fait un dernier discours en ouverture de séance. Après avoir évoqué de manière non-exhaustive les différents travaux effectués par les conseillers, il a conclu ainsi son expérience dans l'hémicycle : « On m'a souvent demandé si nous étions assez écoutés. J'ai toujours la même réponse qu'auparavant : oui, nous pourrions être écoutés plus. Mais cette Assemblée a le mérite d'exister, et nous aurons toujours entre nous à travailler sur différentes thématiques, nationalistes ou non, de gauche, de droite, hommes et femmes, toujours dans une recherche de consensus et de pragmatisme ».

Comme nous vous l'avions indiqué dans le précédent numéro d'ARRITTI (hebdomadaire da u 4 à u 10 d'avril), l'Assemblée di a Ghjuventù effectuera son renouvellement très bientôt, les candidatures sont en attente pour constituer le nouvel hémicycle. ■ Léa Ferrandi.



Michè Dominici in Biguglia l'11

Michè Dominici hè cresciutu in u scagnu d'ARRITTI. Cù a so mamma, a nostra cara Teresuccia, smarita 9 anni fà, aviamu appruntatu una cameruccia ind'una sala di u scagnu, cù u so vucellu è tuttu ciò chì ci vole per occupassi d'un ciucciettu à pena natu ! Ci hà puntatu quì frà i so primi mughji. Più tardi, ùn sapia ancu marchjà ch'ellu mettia già a so manuccia à l'arechja, mughjendu « Haaaaa » cum'è s'ellu vulia cantà una paghjella ! Carinu ! Chjucu chjucu pichjava digià cù tuttu u so core nant'à i so tamburinu di zitellu. È ùn era ancu tutt'à fattu giovanottu ch'ellu hà avutu di rigallu a so prima vera batteria ! O quant'ellu era contentu ! O quant'ella era fiera a so mammuccia cara ! Oghje nè hà ùn sò quantu cascie è cascitoni ! Michè ghjoca magnificamente di a batteria, accompagna gruppi è cantadori. È gira per ste Francie cù i s'amichi di Four Kicks, un gruppu di mùsica pop. Ghjoca di ghitarra dinù, è canta. Canta Michè tuttu ciò ch'ellu hà in core ! Canta a so passione, a Corsica, l'amore, e so figliole, tesore di a so vita, a so sposa, i soi. Canta u so paese di A Parata, i soi, parenti è paesani. Canta e so brame, e so nustalgje. Hè un artistu chì s'hè fattu à l'ambitu di e serate di u so ziu, Felì, è di i so parenti, babbu è mamma chì cantavanu anch'elli, addurmintèndusi in a so (poussette) à e serate senza fina di pulifunie. Hè cresciutu in mùsica. Pò, à u ritimu di l'amichi è di l'incontri, hà imparatu. S'hè impregnatu di mùsiche è di culture, à l'azardu di giri è giranduloni di i Four Kicks. S'hè custruitu u so stintu. Canta inglese, francese, corsu. Michè hè un artistu chì prova sempre à inventassi, campendu di e so influenze, è di ciò chì li piace. È cum'è tutti l'artisti, u so sognu hè di truvà u publicu, di purtalu in u so mondu, di tucà u soc ore.

Puru ùn hè sèmplice per un artistu di ghjunghje à spàrgjhesi. È i ghjorni d'oghje, per l'artisti, sò complicati per ssi tempi di crisa. Ci vole à piglià risichi finanziari. Hè ciò ch'ellu face Michè Dominici. Hà sceltu di producesi solu, in Biguglia, l'11 d'avril pròssimu, à u Spaziu culturale Carlu Rocchi.

È sapete chì l'artisti sò perfezionisti quand'ellu s'agisce di scuntrà u so publicu. Michè ci hà appruntatu una serata in Biguglia. Parechji saranu torna l'amichi à accumpagnalu.

È e surprise ùn mancheranu.

Spicciàtevi à riservà e vostre piazze ! ■

Piazze disponibili ind'è Spartimusicà è nant'à Corsicafestivals.com



FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par La Société CANTINA GRILL, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège est à Bonifacio (20169), au 31 Quai Banda del Ferro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 477 532 303 à Monsieur Raphaël FOÏS, demeurant à Bonifacio (20169) au 31 Quai Banda del Ferro, suivant acte sous seing privé en date à Bonifacio du 14 mars 2024, Du fonds de commerce de dégustation de mets et vins sur place, situé à Bonifacio (20169), au 31 Quai Banda del Ferro, connu sous le nom de : « Bar à vin chez José », A pris fin le 1er avril 2024 par résiliation amiable.

Pour unique avis

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2 avril 2024, il a été constitué pour une durée de 99 années, sous la Dénomination sociale « SOLE.2 » une Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège est à CHIATRA (20230) lieudit Malersu, dont l'objet social est « la construction de centrales photovoltaïques au sol ou sur tout bâtiment à édifier, à rénover ou préexistant, la production et la vente d'énergies renouvelables ». Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. A été nommé Président Monsieur Jean-Pierre NAVARI, demeurant à CHIATRA (20230) Lieudit Malersu. La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis.

CASA PADOLU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS SIEGE SOCIAL : LIEUDIT SENNOLA 20169 BONIFACIO 921 889 085 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 2 avril 2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621. Courriel : commande.publique@isula.corsica - Adresse internet : https://www.isula.corsica

Objet du marché : Aménagement scénographique et muséographique d'un espace du Musée archéologique Jérôme CARCOPINO à Aléria dans la cadre de l'exposition « LUCE ETRUSCA, parures féminines étrusques ».

Numéro de référence : 2024-8DP-0065
Date limite de remise des offres : 30/04/2024 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/04/2024

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2 avril 2024, il a été constitué pour une durée de 99 années, sous la Dénomination sociale « SOLE.1 » une Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège est à CHIATRA (20230) lieudit Malersu, dont l'objet social est « la construction de centrales photovoltaïques au sol ou sur tout bâtiment à édifier, à rénover ou préexistant, la production et la vente d'énergies renouvelables ». Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. A été nommé Président Monsieur Jean-Pierre NAVARI, demeurant à CHIATRA (20230) Lieudit Malersu. La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis.

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621. Courriel : commande.publique@isula.corsica - Adresse internet : https://www.isula.corsica

Objet du marché : Aménagement scénographique et muséographique d'un espace du Musée archéologique Jérôme CARCOPINO à Aléria dans la cadre de l'exposition « LUCE ETRUSCA, parures féminines étrusques ».

Numéro de référence : 2024-8DP-0065
Date limite de remise des offres : 30/04/2024 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/04/2024

« SOCIETE CIVILE DE MOYENS RIOLI-RIOLI RIOLI MARTINEU » Société Civile de Moyens au capital de 4 573 € Siège social : CENTRE MEDICAL MEDICAL VALLE DI CAMPOLORO 20221 CERVIONI RCS BASTIA 410 359 293

Aux termes du procès verbal de l'assemblée en date du 7 mars 2024, il résulte qu'il a été décidé :

- La nomination d'un nouveau gérant supplémentaire
- De modifier la dénomination sociale, L'assemblée générale nomme en qualité de gérant supplémentaire, pour une durée illimitée : Madame CARLOTTI Camille Dominique Née le 17 octobre 1998 à BASTIA De nationalité française Demeurant 20221 CERVIONI

La société change de dénomination pour « SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS DE CAMPULORU REEDUCATION » Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Joseph TERRAZZONI demeurant au lieudit Fontanaccia, 20169 Bonifacio, à la Société CANTINA DORIA, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis à Fontanaccia, 20169 Bonifacio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 791 137 433, suivant acte sous seing privé en date à Bonifacio du 31 mai 2016,

Du fonds de commerce de restaurant situé à Bonifacio (20169), au 27 Rue Doria, connu sous le nom « Cantina Doria », et de snack situé à Bonifacio (20169), au 32 Rue Doria, A pris fin le 27 mars 2024 par résiliation amiable.

Pour unique avis, signé CANTINA DORIA, le locataire-gérant.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Patrick CARIA, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Hameau de Conti, à Monsieur Steve NICOLAS, demeurant à Figari (20114), Route de Poggiale, suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 20 avril 2023,

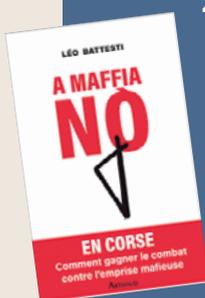
Du fonds de commerce de restauration situé à Sotta (20146), Rue Principale, connu sous le nom de : « u Passaghju », A pris fin le 2 avril 2024 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis

Luri et Paris Conférences de Léo Battesti

Le collectif A Maffia NÒ - A vita IÈ invite à deux nouvelles rencontres autour du livre de son cofondateur Léo Battesti « A maffia nò ». Elles auront lieu à Luri le samedi

27 avril à 15h (salle polyvalente A Piazza) et à Paris, mairie du XX^e (salle des mariages) le jeudi 23 mai à 18h30. L'intégralité des ventes du livre seront versées au collectif grâce à un mécénat des Éditions Arthaud. ■



Publicità

Vous souhaitez faire paraître votre publicité dans ARRITTI, contactez Ange Giovannini au 06 81 54 73 98 ou par mé arritti2@wanadoo.fr Vous pouvez aussi envoyer un message via notre site internet www.arritti.corsica

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Suivant jugement du 02/04/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : SARL LO-C (SARL) - Point chaud, glacier, salon de thé, petite restauration rapide - SANTA DEVOTA chez MME LYDIA LORENZI 20290 LUCCIANA 531 948 446 RCS Bastia

POUR EXTRAIT, LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUNUZZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI COMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262